



Programme de subventions pour projets collaboratifs structurants de RARE.Qc

Appel de projets 2026-2027

1. Objectif du programme

Le Programme de subventions pour projets collaboratifs structurants de [RARE.Qc](#) soutient la recherche innovante et collaborative dans les maladies rares à travers le Québec en favorisant de nouvelles orientations de recherche et en renforçant les liens au sein du réseau. En encourageant des collaborations interdisciplinaires et intersectorielles, le programme vise à générer des données préliminaires qui permettront aux chercheurs de poursuivre de plus grandes opportunités de financement externe.

Les projets structurants sont conçus pour explorer de nouvelles hypothèses, évaluer leur faisabilité ou faire progresser la recherche translationnelle et orientée vers le patient. Les projets proposés doivent être novateurs, exploratoires et conçus pour générer des données préliminaires. Les projets ne devraient pas déjà être financés par d'autres sources et devraient démontrer un potentiel clair pour mener à des initiatives de recherche plus importantes.

Les objectifs du programme sont de :

- Promouvoir la recherche axée sur les patients et à grand impact clinique sur les maladies rares;
- Générer des données préliminaires pour appuyer les futures demandes de financement;
- Favoriser de nouvelles collaborations interdisciplinaires et intersectorielles au sein du réseau RARE.Qc.

2. Financement

Deux (2) projets seront financés dans le cadre de cet appel, chacun avec un budget maximal de 50 000 \$. La période de financement pour chaque projet est de 12 mois.

3. Admissibilité

Les candidats doivent répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- Le candidat principal et le co-candidat doivent être membres réguliers de RARE.Qc au moment de la demande;
- Inclure **au moins deux membres de RARE.Qc** proposant un **projet collaboratif** qui offre une possibilité prometteuse d'améliorer la santé des personnes atteintes de maladies rares. La demande peut inclure d'autres candidats, y compris des membres partenaires.

La priorité sera donnée à :

- Des projets impliquant au moins deux membres de RARE.Qc provenant de différentes institutions;
- Des projets impliquant des chercheurs en début de carrière;
- De nouvelles collaborations entre chercheur(se)s qui n'avaient jamais travaillé ensemble auparavant;

- Des collaborations couvrant différents secteurs ou disciplines.

Notez qu'il est possible d'être codemandeur sur plus d'une demande.

Les candidats ayant reçu du financement pour l'année 2026–2027 ne sont pas admissibles à recevoir de nouveau un financement en tant que candidats principaux pour les demandes dans le cadre du programme 2027–2028.

4. Dépenses admissibles

Les fonds doivent être utilisés conformément aux [Principes directeurs du FRQ](#). Les dépenses admissibles incluent:

- Salaires du personnel de recherche (étudiants et professionnels de la recherche);
- Fournitures de recherche et petits équipements;
- Coûts de génération et d'analyse des données;
- Accès à des plateformes de recherche, des bases de données ou des biobanques.
- Les montants attribués sont désignés pour des activités spécifiques au projet. **Les frais généraux ou indirects ne sont pas couverts** afin de maximiser le soutien à la recherche directe et aux activités de programme.

5. Processus de candidature

Les demandes doivent être concises et démontrer clairement le mérite scientifique, la faisabilité et la nature collaborative du projet. Les candidats doivent remplir et soumettre leurs propositions en utilisant le formulaire de demande fourni. Le formulaire de demande doit inclure:

- Proposition de projet (maximum 1 page). Doit inclure : Justification, objectifs et hypothèses, méthodologie et informations sur le statut éthique du projet (si applicable);
- Budget et justification (maximum 1/2 page);
- Description de la collaboration, décrivant les rôles et contributions de chaque co-chercheur (maximum 1/2 page);
- CV des chercheurs principaux et des co-chercheurs (format FRQ ou CIHR).

7. Critères d'évaluation

Les candidatures seront évaluées par les membres du comité scientifique de RARE.Qc selon les critères suivants :

- **Qualité scientifique, innovation et faisabilité du projet** : Le projet doit démontrer un fort mérite scientifique, avec des hypothèses innovantes, des approches méthodologiques ou des technologies, ainsi qu'un impact potentiel significatif sur la recherche sur les maladies rares. Les candidats devraient également s'engager à rendre les données et autres résultats scientifiques accessibles à la communauté scientifique au sens large autant que possible. La faisabilité sera évaluée en fonction de la composition et de l'expertise de l'équipe, de l'accès aux ressources et infrastructures nécessaires, ainsi que du réalisme de l'échéancier et du budget proposés.

- **Force, nouveauté et interdisciplinarité de la collaboration :** Le projet devrait impliquer des collaborations solides et novatrices entre les co-chercheurs. La collaboration entre co-chercheur(se)s de différentes institutions n'ayant jamais travaillé ensemble auparavant est encouragée. Les équipes sont encouragées à être interdisciplinaires et intersectorielles, intégrant l'expertise de différents domaines afin d'élargir la portée scientifique et le potentiel translationnel du projet. La clarté des rôles, les compétences complémentaires et l'expérience préalable en travail collaboratif seront prises en compte pour évaluer la capacité de l'équipe à livrer le projet proposé.
- **Potentiel de financement futur et évolutivité :** Les candidats doivent démontrer comment le projet générera des données préliminaires ou des résultats de preuve de concept qui pourraient soutenir des demandes de financement à plus grande échelle. Les types de projets admissibles incluent des études de faisabilité ou de preuve de concept, des projets pilotes cliniques ou translationnels, des initiatives de réutilisation ou d'intégration de données, des projets tirant parti de biobanques ou de données -omiques, et des études intégrant des résultats rapportés par les patients ou leur engagement. La pertinence de ces données pour des objectifs spécifiques et leur utilité pour faire progresser la recherche sur les maladies rares seront des considérations clés.
- **Formation et développement :** Le projet doit contribuer à la formation et au développement de la relève, y compris l'implication directe d'au moins un étudiant (de premier cycle, de maîtrise ou de doctorat) ou de boursier postdoctoral. Les candidats doivent décrire le rôle des stagiaires dans le projet et comment cette expérience soutiendra leur croissance scientifique.
- **Intégration des principes d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI) :**
Les candidats doivent inclure une brève déclaration décrivant comment les principes ÉDI sont pris en compte dans leur projet. Pour des conseils, les candidats peuvent consulter les [Lignes directrices sur l'ÉDI du FRQ 2025](#).

Veillez noter que toute demande ne répondant pas aux exigences, incomplète ou soumise en retard sera considérée comme non admissible.

Le Comité scientifique évaluera l'admissibilité de toutes les propositions et les évaluera tout en veillant à ce qu'aucun conflit d'intérêts ne survienne. Le concours sera lancé le **13 avril 2026** et la date limite de soumission sera le **19 mai 2026**. Les résultats seront annoncés le **15 juin 2026** et le financement est prévu pour débiter le **1er août 2026**.

8. Engagements des bénéficiaires

En acceptant cette subvention, les bénéficiaires acceptent de :

- Reconnaître le soutien de RARE.Qc, du FRQ secteur Santé et de Génome Québec, dans toutes les publications, présentations et communications liées au projet financé, en utilisant la déclaration de reconnaissance standardisée fournie par le comité exécutif de RARE.Qc.

- Présenter les résultats du projet aux événements de RARE.Qc, y compris la journée scientifique biennale de RARE.Qc, des événements de recherche organisés par le réseau, et/ou son école d'été, pour tenir le réseau informé des progrès.
- Contribuer aux initiatives de partage et d'intégration de données de RARE.Qc lorsqu'applicable, afin de soutenir la collaboration au sein du réseau.
- Soumettre un rapport final à la fin de la période de financement résumant les résultats du projet, y compris les publications, les présentations de conférences et d'autres livrables. Les rapports devraient également mettre en avant les contributions à la formation, l'impact du réseau, les pratiques de santé durables, le respect des principes de la science ouverte, et la manière dont ce financement pilote a permis de tirer parti de nouvelles opportunités de recherche.
- Informer le bureau de coordination de RARE.Qc de l'issue de toute demande de financement externe liée au projet.

Dans l'éventualité où le même projet reçoit un financement complet d'un autre organisme subventionnaire au cours de la même période de candidature, la subvention de RARE.Qc devra être refusée sans délai.